

## COORDONNATEUR ULIS COLLEGE

Collèges Robert Louis Stevenson – LANDOS

### Type d'emploi :

Poste ouvert aux personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré titulaires du CAPPEI.

### Lieu d'exercice :

Un dispositif Ulis implantés au sein du collège Robert Louis Stevenson à LANDOS ouvre à la rentrée de septembre 2024. Cet établissement scolarise en moyenne 159 élèves répartis sur 8 divisions.

### Conditions de nomination :

Les enseignants doivent impérativement être titulaires du titre requis (Cappei). L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du Cappei.

### Organisation du temps de travail :

Les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré affectés dans les Ulis du second degré sont de 21 heures, conformément au décret n° 2014-940 du 20 août 2014 et à la circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015.

Les obligations réglementaires de service des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré affectés dans les Ulis sont régies par le décret 2014-941 du 20 août 2014.

### Description des missions :

Titulaire du CAPPEI, le coordonnateur montre, outre les compétences attendues dans le domaine de l'enseignement, des compétences dans le domaine du suivi des parcours professionnels, pédagogique et relationnel.

Le coordonnateur exercera en lien étroit avec l'équipe du collège. Il développera son action dans une coopération forte avec l'équipe de direction et l'ensemble des professeurs pour construire le parcours scolaire et de découverte professionnelle de chaque élève. Ce parcours favorisera dans toutes les situations les enseignements dans les classes du collège. La qualité du partenariat avec les services médico-sociaux et de soins, les parents et l'enseignant référent est une composante importante du poste.

Il organisera et mettra en œuvre la scolarisation et le parcours de découverte professionnelle - dans la classe de référence et par l'accompagnement pédagogique - d'élèves en situation de handicap, orientés sur le dispositif par notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et affectés par l'Inspectrice d'Académie au collège.

L'enseignant devra notamment :

- Mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation.
- Assurer une mission d'enseignement visant à proposer aux élèves en situation de handicap les situations d'apprentissage que requiert leur handicap.
- Analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves.
- Concevoir et mettre en œuvre les aménagements pédagogiques permettant de prendre en compte l'impact des troubles sur les apprentissages.
- Aider les enseignants de la classe de référence à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires en milieu scolaire et si nécessaire en entreprise.
- Participer à l'évaluation des élèves en partenariat avec les enseignants de la classe de référence.
- Assurer le suivi du projet d'orientation.
- Travailler au sein d'une équipe.
- Mobiliser et coordonner les interventions des enseignants et des autres professionnels
- Communiquer et collaborer avec les parents et les différents professionnels, en particulier avec les services médico-sociaux qui accompagnent les élèves
- Elaborer sous l'autorité du chef d'établissement le projet pédagogique du dispositif.
- Coordonner les actions de l'AVS-Co.
- Organiser les séquences d'observation en milieu professionnel dans le cadre du parcours avenir conformément aux articles D. 331-1 et suivants du code de l'éducation précisées par la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003.

**Compétences et qualités requises :**

Titulaire d'un CAPPEI, l'enseignant possède :

- Une bonne connaissance des adaptations pédagogiques qui peuvent être mises en œuvre afin de prendre en compte les besoins particuliers des élèves ;
- Une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation et des dispositifs d'insertion professionnelle ;
- Le sens de la communication ;
- Un sens de l'organisation et du travail en équipe ;
- Des capacités à travailler en partenariat.

**Procédure de candidature :**

Candidature accompagnée d'une lettre de motivation, de la copie des diplômes requis et d'un CV à adresser par voie hiérarchique à l'IA-DASEN ([dpe43@ac-clermont.fr](mailto:dpe43@ac-clermont.fr)) et simultanément au Service Départemental de l'École Inclusive ([ce.0431048f@ac-clermont.fr](mailto:ce.0431048f@ac-clermont.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature. Une commission d'entretien recevra les candidats afin d'éclairer le choix de l'IA –DASEN.